

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JUILLET 2020 à 18H30.**

Présents : Mesdames Valérie VERNE, Claudine DUCHATEL, Joséphine BERTHE, Marie-Claire DURIEZ, Martine POTOT, Emeline DRUAUX, Danny FLORET, Messieurs Jean-Paul LEFAIT, Stéphane DEGREMONT, Rachid TERKI, Paul-Henri DESBROSSE, Stéphane DUBOIS, Marc CAZIER, Frédéric RICHARD et Julien SIGNY.

Absent excusé : Monsieur Marc CAZIER (Pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEFAIT)

Secrétaire : Monsieur Paul-Henri DESBROSSE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter une question à l'ordre du jour ; il s'agit de l'adhésion de la commune à un service de conseil en énergie partagée proposé par la CAPSO.

L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité.

1) Adoption du compte-rendu du 26 juin 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 26 juin 2020.

Monsieur RICHARD souhaite apporter une précision sur ce qui a été porté sur ce compte rendu, cela n'a aucune incidence sur le contenu de l'écrit, mais à la différence d'il y a 4 ans où le quatrième adjoint avait été désigné par un vote, cette année, le conseiller délégué a été désigné par un arrêté pris par Monsieur le Maire.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Monsieur Paul-Henri DESBROSSE comme secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Tarifs des services municipaux

Etant donné que l'année 2020 est déjà bien avancée, Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs des services municipaux que ceux appliqués précédemment toutefois, ces tarifs pourront être revus lors du budget primitif 2021.

	Tarifs 2020
Photocopie	0.20 €
Restaurant Scolaire (enfants)	3.40 €
Restaurant Scolaire (adultes)	3.80 €
Transport Scolaire	0.40 € / trajet (16.00€ la carte de 40 trajets)
Garderie	0.40 € / heure
Location de salle (repas)	300 € (résidant à Heuringhem) 350 € (extérieur)
Location de salle (vin d'honneur)	150 € (résidant à Heuringhem) 175 € (extérieur)

Concession perpétuelle simple (3.25 m²)	170 €
Concession perpétuelle double (5.72 m²)	300 €
Case columbarium (50 ans)	700 €
Emplacement caverne (50 ans) (1 m²)	100 €
Frais d'enregistrement	25€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire demande à Madame Danny FLORET et Monsieur Paul-Henri DESBROSSE de ne pas prendre part au débat concernant les associations, étant directement concernés en tant que président(e) de l'une d'entre elles.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la plupart des associations a demandé le même montant de subvention qu'en 2019 ; en effet, les activités ont été rapidement arrêtées. Certaines associations ont même demandé qu'aucune subvention ne leur soit versée.

Monsieur le Maire précise que pour les Anciens Combattants, une subvention un peu plus conséquente est accordée, car Monsieur AUXENFANTS a effectué un gros travail de mémoire et il souhaiterait acheter des documents pour terminer sa mission. Son travail représente déjà 16 volumes et ces ouvrages vont intégrer par la suite les archives communales.

En ce qui concerne l'association des Pupilles de l'enseignement Public, le montant de la subvention qui leur était alloué sera reversé aux Restos du Cœur.

Monsieur SIGNY demande si la commune connaît la part allouée par la Mairie d'ECQUES au Club de football Ecques-Heuringhem, mais il semblerait que la décision du Conseil Municipal n'ait pas encore été prise.

Dénominations	Propositions
AIVES	180 €
Association AEP St Riquier	107 €
Association Sportive Condorcet	366 €
Club de l'amitié	180 €
Comité des Fêtes	0 €
Club de football Ecques-Heuringhem	1 623 €
Foyer Rural	1 787 €
Société de pêche	180 €
Société les Carabiniers	500 €
Société des archers St Sébastien	680 €
JSM Jeunesse Sportive de la Morinie	1000 €
Association Bien Vivre à Heuringhem	150 €
Association Géry	400 €
Karaté Club Heuringhem	300 €
APARDE	240 €
U.D.D.E.N.D.A	45 €
Association Arc-en-Ciel	51 €
Les peps 62 (Pupilles de l'enseignement Public)	0 €
Association des Donneurs de Sang de l'Audomarois	16 €
APEI les Papillons Blanc	170 €
Association des décorés de la médaille d'honneur du travail	45 €
La Croix-Rouge française	50 €
Ligue Française la sclérose en plaques	50 €
Les restaurants du cœur	110 €
Anciens combattants	3 500 €

Après discussion, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Projets d'investissements

Monsieur le Maire précise que cette année, en raison de la crise sanitaire, les conditions sont tout à fait exceptionnelles.

En effet, le budget primitif doit être voté pour le 31 juillet, il se voit donc réduit à quelques mois ; de plus, la plupart des opérations évoquées sont déjà en cours de réalisation, voire même terminées.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la sécurisation des tablettes, la demande a été faite par Monsieur l'Inspecteur et que le nécessaire a été fait dans les plus brefs délais.

Monsieur RICHARD demande si, pour les dégradations commises à l'école, il y a eu un dépôt de plainte ou un accord amiable. Monsieur le Maire répond qu'il a suivi le conseil des gendarmes et a privilégié le côté humain aboutissant à un accord amiable.

Monsieur TERKI précise que le ralentisseur de la rue de l'Ecouart sera situé sur la plaine, avant les habitations, et qu'il y aura certainement une zone limitée à 30 km/h.

Monsieur RICHARD estime qu'un préau devant l'école n'est pas vraiment nécessaire. En effet, en cas de pluie, il est toujours possible de s'abriter dans la grange à la sortie de la Voie Douce. Madame DRUAUX répond qu'il n'y aurait pas assez de place pour abriter tout le monde. De plus, il n'y a pas de visibilité par rapport à l'école. Enfin, le préau est tout à fait justifié pour les familles où il y a encore des enfants en poussette.

Monsieur le Maire fait part de la demande de nombreux parents d'avoir ce préau. De plus, l'école étant un lieu d'échange et de rencontre, cet équipement sera le bienvenu.

Madame DUCHATEL demande si les voitures pourront toujours accéder au parking des enseignants. Monsieur TERKI répond que tout est prévu pour que l'accès soit maintenu.

Monsieur RICHARD demande ce qu'il en est de l'éclairage rue des Quénelets. Monsieur TERKI répond que pour le moment, la commune ne dispose d'aucune information. Un devis a été établi pour 18 poteaux. Toutefois, les devis définitifs seront établis suite à la visite de Monsieur DUBIEZ, Conseiller et Énergie Partagée.

Monsieur RICHARD demande ce qu'il en est du site internet, s'il est possible de voir le rendu sur un autre site identique. Monsieur DEGREMONT répond que le site communal sera la première réalisation du créateur (il a travaillé sur d'autres sites, mais pas un site communal...). De plus, c'est intéressant de faire appel à cette personne en particulier, car c'est un jeune de la commune !

Monsieur RICHARD estime que le projet de la médiathèque n'était peut-être pas à réaliser immédiatement. En effet, il existe déjà une médiathèque sur la commune, de plus, la fréquentation est faible.

Monsieur le Maire répond que la médiathèque actuelle située à l'étage de l'école Condorcet ne répond pas aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Que le projet a été voté à l'unanimité lors du mandat précédent.

Que ce nouvel équipement sera largement subventionné DETR, FARDA, CAPSO accordées et Leader en passe de l'être.

Que le reste à charge de la Commune sera très en dessous de ce qui a été propagé en début d'année.

Que les subventions obtenues seront caduques si le projet ne se réalise pas immédiatement.

Monsieur le Maire précise avoir été contacté par Monsieur le Sous Préfet en personne pour encourager la Municipalité à engager rapidement la réalisation de ce projet dans le cadre de la relance économique après la période de confinement que nous avons connue, très préjudiciable aux petites entreprises artisanales.

De plus, le fonctionnement de la nouvelle médiathèque sera totalement différent de celui de la précédente et elle sera accessible à tous. L'argent public dépensé le sera pour un équipement sur notre commune en permettant son développement culturel.

Monsieur RICHARD fait remarquer que sur la zone prévue à 30 km/h sur la CD 77, la limite à 50 km/h n'étant déjà pas toujours respectée, comment une limite à 30 km/h le serait ? De plus, cela risque de délester la circulation vers la rue Sous le Bois et rue des Quénelets. Monsieur le Maire précise que cette mesure n'est que transitoire, car une étude est en cours sur la CD 77.

La Municipalité souhaite agir sur ce tronçon où il est impératif de faire ralentir les véhicules qui l'empruntent.

INVESTISSEMENTS 2020	
Eclairage rue des Quénelets	55 000,00 €
Véhicule	16 800,00 €
Eglise et sacristie	4 000,00 €
Ecole	6 600,00 €
Site internet	2 500,00 €
Dégradations école	3 000,00 €
Enrobés rue Verte	15 000,00 €
Ralentisseur rue de l'Écouart	2 000,00 €
Préau école	2 400,00 €
Zone 30 – CD 77 (panneaux)	500,00 €
Terrains rue des Quénelets (trottoirs)	12 000,00 €
Feux intelligents	30 000,00 €
Toilettes salle communale + remplacement portes	5 000,00 €
Médiathèque	50 000,00 €
Médiathèque (frais d'études)	26 246,00 €
Enrobés parking rue des Bruyères et rue de Saintes	55 000,00 €
Équipement sportif	650,00 €
Echelles	650,00 €
Débroussailleuse	5 000,00 €
Souffleur de feuilles	724,50 €
Renforcement des berges étang des Bruyères	4 500,00 €
Bancs étang et City stade	1 000,00 €
Citerne incendie rue de Théroanne	30 000,00 €
	328 570,50 €

M. Richard indique qu'il pourrait voter en faveur de ce budget mais que, par principe, le mot médiathèque étant évoqué, il préférerait s'abstenir.

Après discussion, le budget primitif est adopté par 12 voix pour et 3 voix contre.

7) Budget primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'un budget primitif est prévisionnel et doit être voté en équilibre.

Monsieur le Maire commente les documents qui ont été remis aux élus.

Investissement :

Dépenses : 547 294,27 €

Recettes : 547 294,27 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 155 726,51 €

Recettes : 1 155 726,51 €

Les dépenses d'investissement ont été ventilées dans les différents comptes budgétaires. Concernant les dépenses, des subventions seront sollicitées, comme d'habitude, notamment pour l'aménagement de la rue des Quénelets

Quant au fonctionnement, Monsieur le Maire fait remarquer que les dépenses prévues, relatives aux charges de personnel, ont augmenté car, la charge de travail administratif nécessite de recruter rapidement un agent.

Monsieur le Maire rappelle également que la commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition.

Il ajoute que les élus indemnisés n'ont pas souhaité être rétribués au maximum de ce que leur autorise la loi. Ce qui permettra de réaliser une économie substantielle sur le mandat.

Monsieur RICHARD demande si le personnel va percevoir une prime COVID. Monsieur le Maire répond par la négative dans la mesure où il a décidé de ne pas affecter le salaire ni les primes des agents communaux durant toute la période du confinement.

Après discussion, le budget primitif est adopté par 12 voix pour et 3 voix contre.

8) Conseil en Energie Partagée

Monsieur le Maire explique que ce service est proposé par la CAPSO. La commune pourrait en bénéficier pour différentes opérations, notamment l'éclairage de la rue des Quénelets ou encore la médiathèque.

Le coût de ce service serait d'environ 1€ par habitant.

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion de la commune à ce service.

Après discussion, la proposition est adoptée à l'unanimité.

9) Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu un certain nombre de questions auxquelles il apporte une réponse :

❖ Pourquoi la population n'a pas été avertie du passage des élus dans la commune

La vocation première de cette « tournée des élus » était d'établir un état des lieux de la commune et de constater les travaux à réaliser.

Les personnes qui le souhaitaient pouvaient venir à la rencontre des élus.

La réception des doléances des habitants sera l'enjeu d'un autre dispositif qui permettra la tenue de réunions de quartier.

❖ Lors de la tournée des élus, il a été constaté que dans le fossé de la rue des Quénelets, des buses ont été posées. Mais toutes n'ont pas le même diamètre et ne sont pas conformes. Quelles sont les suites apportées par la municipalité pour trouver une solution à ce souci ?

Pour le moment, rien ne montre que les buses de 30 posent réellement problème.

Ainsi, il a été décidé de rédiger un règlement interne à la commune en matière de voirie, dans lequel un chapitre sur le busage des fossés sera présent.

❖ En début d'année, des bordures en béton ont été posées rue de Saint Omer. Elles sont relativement légères mais particulièrement dangereuses pour les piétons (un accident est d'ailleurs à déplorer). Pourquoi la solution des bordures a été choisie et pas celle des barrières ?

Ces bordures sont des dispositifs anti-stationnement classiques peintes en jaunes pour signaler une vigilance et détectable par des cannes de non-voyants.

La solution des barrières n'a pas été retenue, car les poteaux doivent être fixés dans le sol et non sur le bord du trottoir, ce qui réduirait encore ce dernier.

Lors de la tournée des élus, il a été évoqué la mise en peinture en jaune de la bordure du trottoir pour signaler l'interdiction de stationner, cela permettrait également de conserver la totalité du trottoir et ainsi retirer les bordures de béton.

Monsieur le Maire en profite pour renouveler ses vœux de prompt rétablissement à la personne qui a subi cet accident.

❖ ***Qu'en est-il de la procédure engagée avec la CAPSO concernant la dangerosité d'un mur situé rue des Ecoles ?***

La procédure est en cours. La CAPSO est en train de changer le règlement et doit recontacter prochainement la commune.

❖ ***Qu'en est-il de la procédure en rapport avec la porcherie ?***

La procédure est également toujours en cours, mais la médiation impose de respecter des règles de confidentialité.

Toutefois, la mairie a souscrit une assurance qui permet de couvrir d'éventuels frais de dédommagement.

Monsieur RICHARD intervient pour signaler qu'une telle médiation ne devrait pas durer autant de temps et qu'un accord devrait être trouvé. Monsieur le Maire répond que le médiateur doit aider les deux parties à trouver un accord.

❖ ***Qu'est-il envisagé pour mettre fin aux incivilités des automobilistes qui se garent sur les trottoirs et obligent les piétons à marcher sur la route ?***

Effectivement, ce problème doit être résolu. Il a donc été décidé de mettre en place des zones où la vitesse sera limitée pour permettre aux habitants de garer leurs véhicules sur les emplacements prévus, sans craindre d'éventuelles dégradations. De nouvelles places de stationnements seront également créées, dans la mesure du possible.

Un dispositif « élus vigilants » sera instauré pour lutter contre le stationnement anarchique ; il y va de la sécurité de tous ! Un message à disposer sur les véhicules gênants est en cours d'élaboration, pouvant aller du rappel à l'ordre à l'amende délivrée par Monsieur le Maire.

❖ ***A la fin de l'année 2019, il restait un impayé de la salle communale. Cette créance a-t-elle été régularisée ?***

Cette situation est en cours de régularisation et ne semble poser aucun problème quant à son issue favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h37.